



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 11 avril 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :

- réduire la marge de recul latérale gauche d'un accessoire (piscine creusée) de 7 mètres à 4 mètres (article 8.4.2, paragraphe 2);
- réduire la marge de recul latérale gauche d'un accessoire (terrasse attenante à la piscine creusée) de 6 mètres à 2,85 mètres (article 8.2.2, paragraphe 1).

Identification du site concerné : Lot 4 832 617 du Cadastre du Québec
19, impasse de la Sauge

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à municipalite@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 11 avril 2023 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Web www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 27^e jour de mars 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 19, impasse de la Sauge à l'endroit désigné par le conseil ainsi que sur le site Web de la Municipalité <https://www.cantley.ca/categorie-nouvelles/avis-public/> en date du 27 mars 2023 entre 8 h et 17 h.

Donné à Cantley, ce 27^e jour de mars 2023.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier